



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Instant Win Monsieur Marguerite x Sushi Shop »

1. Organisation du Jeu-Concours

- 1.1** L'organisateur du jeu-concours « Instant Win Monsieur Marguerite x Sushi Shop » (ci-après, le « **Jeu-Concours** ») est la société FRESHOME, société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 82030411100041 RCS de Bobigny, dont le siège social est situé au 1-3 Route de la Révolte 93200 Saint-Denis, France et qui exerce son activité sous le nom commercial « Monsieur Marguerite » (ci-après, « **Monsieur Marguerite** »).
- 1.2** Le présent règlement du Jeu-Concours (ci-après, le « **Règlement** ») vise à établir les règles d'organisation, les conditions et les modalités de participation, ainsi que la procédure d'attribution et d'acheminement des prix dans le cadre du Jeu-Concours.
- 1.3** Aucun achat n'est requis pour pouvoir participer au Jeu-Concours.
- 1.4** Les termes figurant en majuscules dans le Règlement sans y être définis ont la même signification que dans les Conditions Générales de Vente de Monsieur Marguerite (ci-après, les « **CGV** »).

2. Conditions de participation au Jeu-Concours

- 2.1** La participation au Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique majeure ayant accès à Internet et disposant d'une adresse électronique valide, quels que soient la nationalité et le lieu de résidence de cette personne (le « **Participant** »).

Il est toutefois précisé que la livraison des Bouquets au titre des prix à gagner prévus à l'article 5. Ci-dessous (ci-après, les « **Prix** ») ne sera possible qu'à une adresse en France métropolitaine (hors Corse) et à Monaco, conformément aux CGV.

Sont exclues de la participation au Jeu-Concours les personnes travaillant pour Monsieur Marguerite et les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation et/ou la mise en œuvre du Jeu-Concours.

- 2.2** Chaque Participant ne peut participer au Jeu-Concours qu'une seule fois. Monsieur Marguerite se réserve le droit d'exclure du Jeu-Concours les Participants qui essaierait de contourner cette condition en s'inscrivant plus d'une fois, notamment en utilisant des pseudonymes et/ou des adresses électroniques différentes.
- 2.3** Monsieur Marguerite se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier du respect des conditions de participation visées aux paragraphes 2.1 et 2.2 ci-dessus. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu-Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du Prix.

3. Modalités de participation au Jeu-Concours

- 3.1** Pour participer au Jeu-Concours, le Participant doit :
- Remplir le formulaire de participation (le « **Formulaire** ») en renseignant obligatoirement son nom, son prénom, et son adresse email sur la page ;<https://www.monsieurmarguerite.com/sushishop> ;

- Accepter le Règlement en cochant la case figurant sur le Formulaire « *J'ai pris connaissance du règlement du jeu* » ; et
- Cliquer sur le bouton « Je joue ! » figurant sur le Formulaire.

Ce lien redirigera le Participant vers la page dévoilant le résultat du jeu (ci-après, la « **Page de Cadeau** »).

3.2 Le Participant est responsable de l'exactitude des informations fournies dans le Formulaire.

3.3 Dès lors qu'elle est confirmée, la participation donne à chaque Participant un lot attribué conformément au §5.3 ci-dessous.

4. Durée du Jeu-Concours

4.1 Le Jeu-Concours commence le 4 mars 2019 à 00h00 et prend fin le 20 mars 2019 à 23h59 (H.E.C., Heure d'Europe Centrale).

5. Prix à gagner et procédure de leur attribution

5.1 La nature des Prix ainsi que les règles de leur fonctionnement et les modalités de livraison de Bouquets sont telles que décrites dans les CGV.

5.2 Les Prix à gagner sont décrits ci-après :

- 1 Bouquet individuel taille Large, pour une valeur unitaire de 40 euros.
- 3 Kits papeterie individuels (comprenant 1 poster, 1 carnet et 1 lot de cartes postales), pour une valeur de 34 euros.
- 4 Flower Box SUSHI SHOP individuelles, pour une valeur de 22,90 euros.

5.3 Le gagnant de chaque Prix (ci-après, le « **Gagnant** ») sera désigné par une sélection aléatoire qui prendra en compte les 10 000 premiers participants uniquement.

5.4 Chaque Gagnant sera informé de son Prix immédiatement, via la Page de Résultat.

Le gagnant du bouquet pourra activer son code sur le site monsieurmarguerite.com en suivant le lien qui lui est proposé sur la page cadeau ou en cliquant sur « Activer ma carte cadeau » sur le site. Le Gagnant aura jusqu'au 20 avril 2019 à 23h59 pour activer son code cadeau. A défaut d'activation dans les délais impartis, le Gagnant sera réputé avoir renoncé au Prix.

Les gagnants des Kits papeterie recevront leur lot par la poste à l'adresse indiquée au préalable.

Les gagnants des Flower Box SUSHI SHOP contenant :

- 3 Sushi Saumon
- 6 Spring Saumon Avocat
- 3 California Saumon Avocat
- 4 Signature Rock N Roll
- 6 Green California

seront contactés par les équipes SUSHI SHOP qui organiseront avec eux les modalités de récupération de la Flower Box Sushsi Shop.

Néanmoins, ces derniers devront informer la boutique SUSHI SHOP de leur choix pour la récupération de leur lot au moins quarante-huit (48) heures à l'avance de leur venue, s'ils souhaitent récupérer leur lot en boutique. Les gagnants pourront choisir d'être livrés s'ils se trouvent dans une zone de livraison d'une des boutiques SUSHI SHOP. Tout retrait ou toute commande devra en tout état de cause

intervenir avant le 23 mars 2019. Au-delà de cette date, la Flower Box Sushsi Shop ne sera plus commercialisée et donc disponible. Les sociétés de l'enseigne SUSHI SHOP se réservent également le droit de remplacer la Flower Box Sushsi Shop par une autre box de valeur équivalente en valeur ou caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

5.5 Le Prix doit être accepté par le Gagnant tel qu'il est attribué ; il n'est pas convertible en espèce et ne peut pas être vendu, échangé ou transféré à une autre personne.

Si pour une raison quelconque un Gagnant ne souhaite pas (ou ne souhaite plus) recevoir le gain auquel il a droit grâce à son Prix, il en informe Monsieur Marguerite à l'adresse électronique suivante benetludo@monsieurmarguerite.com, sans pouvoir réclamer le remboursement (qu'il soit total ou partiel) de la valeur de son Prix.

5.6 Monsieur Marguerite se réserve le droit de publier, sur son site internet www.monsieurmarguerite.com et sur ses pages dans les réseaux sociaux, les prénoms des Gagnants.

6. Données personnelles

6.1 Les données personnelles des Participants collectées par Monsieur Marguerite via le Formulaire, ainsi que les données relatives à la participation des Participants au Jeu-Concours (notamment, la date et l'heure de telles participations) (ci-après, les « **Données Personnelles des Participants** ») pourront être utilisées par Monsieur Marguerite aux fins suivantes :

- 1) Organisation du Jeu-Concours, et notamment pour prendre en compte les inscriptions des Participants, les informer du déroulement et des résultats du Jeu-Concours, ainsi que pour déterminer les Gagnants et leur attribuer les Prix.

Les Données Personnelles des Participants collectées à cette fin pourront être conservées par Monsieur Marguerite pendant toute la durée du Jeu-Concours, ainsi que tant que cela est nécessaire pour respecter les obligations légales de Monsieur Marguerite.

- 2) Mise en place des opérations de prospection, notamment pour adresser aux Participants des courriels relatifs aux offres et nouveautés de Monsieur Marguerite, à condition que les Participants concernés aient accepté de les recevoir en cochant la case correspondante dans le Formulaire.

Les Données Personnelles des Participants collectées à cette fin pourront être conservées par Monsieur Marguerite pendant le délai de trois ans à compter de leur collecte par Monsieur Marguerite ou du dernier contact émanant du Participant. Au terme de ce délai de trois ans, Monsieur Marguerite pourra reprendre contact avec le Participant afin de savoir si celui-ci souhaite continuer à recevoir des sollicitations commerciales. En l'absence de réponse positive et explicite du Participant, ses Données Personnelles seront supprimées ou archivées conformément aux dispositions en vigueur.

6.2 Les données personnelles collectées par Monsieur Marguerite auprès des Gagnants ayant confirmé leur volonté de recevoir les Prix, et notamment leur adresse, leur numéro de téléphone et l'adresse de livraison des gains (ci-après, les « **Données Personnelles des Gagnants** ») pourront être utilisées par Monsieur Marguerite à des fins de gestion des Abonnements et/ou des livraisons de Bouquets/kits papeterie offerts aux Gagnants et transmises aux sociétés de l'enseigne Sushi Shop aux fins de la remise de la Flower Box Sushi Shop .

Ces données pourront être conservées par Monsieur Marguerite et/ou par les sociétés de l'enseigne Sushi Shop pendant pour toute la durée du Jeu-Concours et tant que cela est nécessaire pour la gestion des Abonnements et/ou des livraisons de Bouquets offerts aux Gagnants.

Monsieur Marguerite peut transmettre les Données Personnelles des Participants et des Gagnants aux personnes habilitées au sein de Monsieur Marguerite, ainsi qu'aux sociétés de l'enseigne Sushi

Shop sous réserve de leur consentement préalable. . Les données collectées par les sociétés de l'enseigne Sushi Shop sont collectées aux fins suivantes :

- 1) Mise en place des opérations de prospection, notamment pour adresser aux Participants des communications personnalisées (à savoir des offres, invitations exclusives, actualités, etc... via emails, réseaux sociaux, sms et messageries instantanées) relatifs aux offres et nouveautés de Sushi Shop, à condition que les Participants concernés aient accepté de les recevoir en cochant la case correspondante dans le Formulaire de jeu.
- 2) Les Données Personnelles des Participants collectées à cette fin pourront être conservées par Sushi Shop pendant le délai de trois ans à compter de leur collecte par Sushi Shop ou du dernier contact émanant du Participant. Au terme de ce délai de trois ans, Sushi Shop pourra reprendre contact avec le Participant afin de savoir si celui-ci souhaite continuer à recevoir des sollicitations commerciales. En l'absence de réponse positive et explicite du Participant, ses Données Personnelles seront supprimées ou archivées conformément aux dispositions en vigueur.

Monsieur Marguerite et les sociétés de l'enseigne Sushi Shop s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles ainsi transmises.

6.3 Les Participants et les Gagnants disposent des droits d'accès, d'opposition et de rectification des Données Personnelles les concernant. Ils bénéficient également d'un droit de donner à Monsieur Marguerite et aux sociétés de l'enseigne Sushi Shop des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort. Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à l'adresse électronique suivante :

- pour Monsieur Marguerite. benetludo@monsieurmarguerite.com
- pour Sushi Shop : rgpd@sushishop.fr

7. Divers

7.1 Force majeure. Monsieur Marguerite ne pourra être tenue responsable si des événements relevant de force majeure obligerait Monsieur Marguerite, sans ou avec préavis, à annuler, à suspendre, à écourter, à proroger ou à modifier les conditions du Jeu-Concours. Monsieur Marguerite s'engage toutefois à faire ses meilleurs efforts pour informer, dans les meilleurs délais, les Participants et, le cas échéant, les Gagnants de l'événement de force majeure survenu, ainsi que de ces conséquences sur le déroulement du Jeu-Concours.

7.2 Exclusion de responsabilité. Monsieur Marguerite ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnements techniques de tout ordre, indépendants de Monsieur Marguerite, auxquels pourraient être confrontés les Participants et les Gagnants lors de leur participation au Jeu-Concours, et notamment pannes de matériel, problèmes de connexion Internet, incidents techniques, etc.

7.3 Loi applicable et juridiction compétente. Le présent Règlement est soumis au droit français. Tout litige naissant de l'interprétation et/ou de l'exécution du Règlement relève de la compétence des tribunaux français.